



OBS IFFP

OBSERVATOIRE SUISSE
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE



STRUCTURE DE LA MP DANS LES CANTONS ET MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE FLEXIBILISATION DE LA MP1

Seraina Leumann & Miriam Hänni

29 octobre 2020

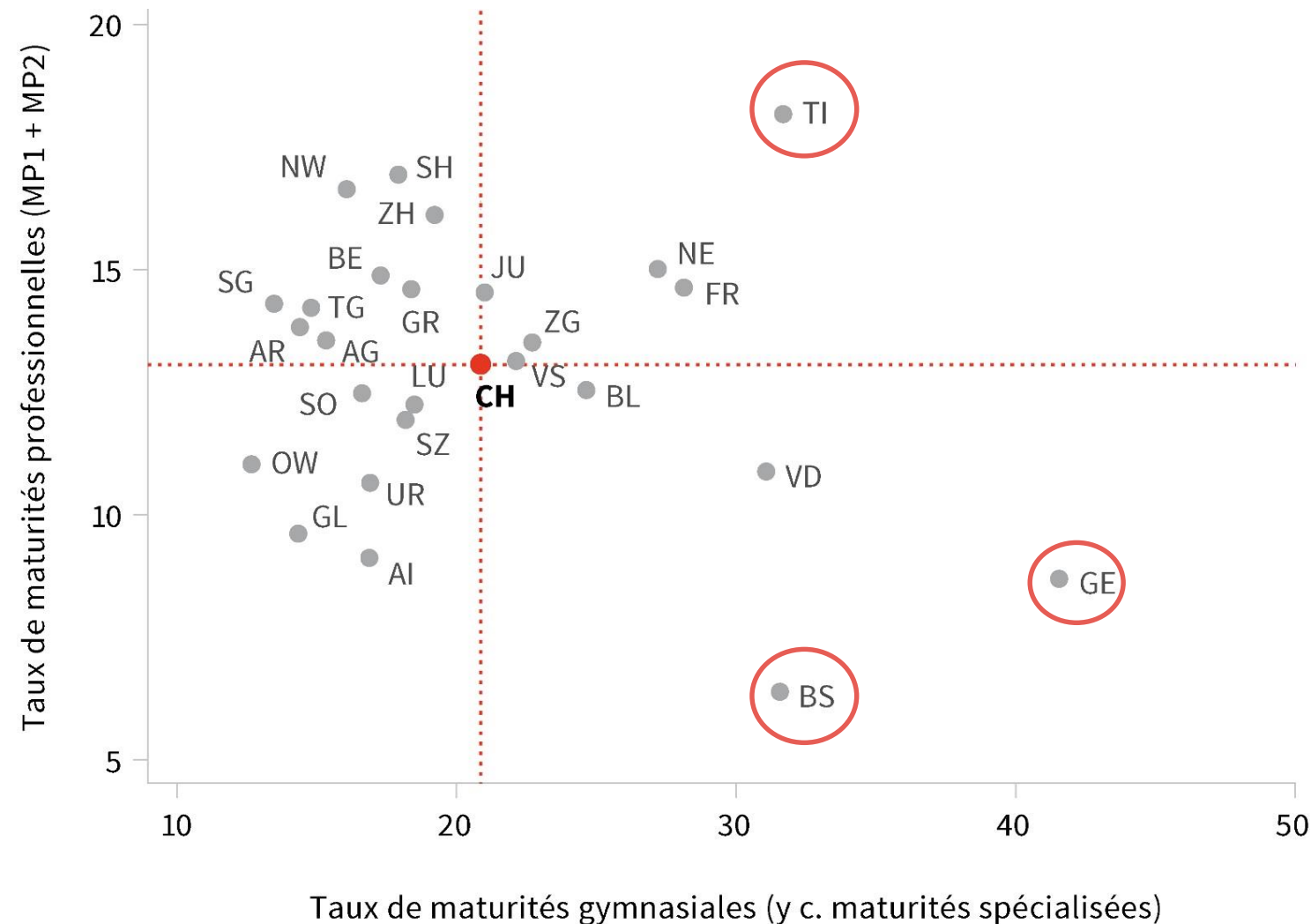
Vue d'ensemble

- Grande diversité dans la mise en œuvre de la MP
 - Selon les cantons : p. ex. conditions d'admission et taux
 - Selon les écoles de maturité professionnelle : p. ex. modèles de formation, approche pédagogique et didactique
- Deux points forts dans le rapport de tendance
 - Différences cantonales des taux de maturités professionnelles
 - Mise en œuvre des mesures de flexibilisation de la MP1 dans les cantons et les écoles

Différences cantonales dans les taux de maturités professionnelles

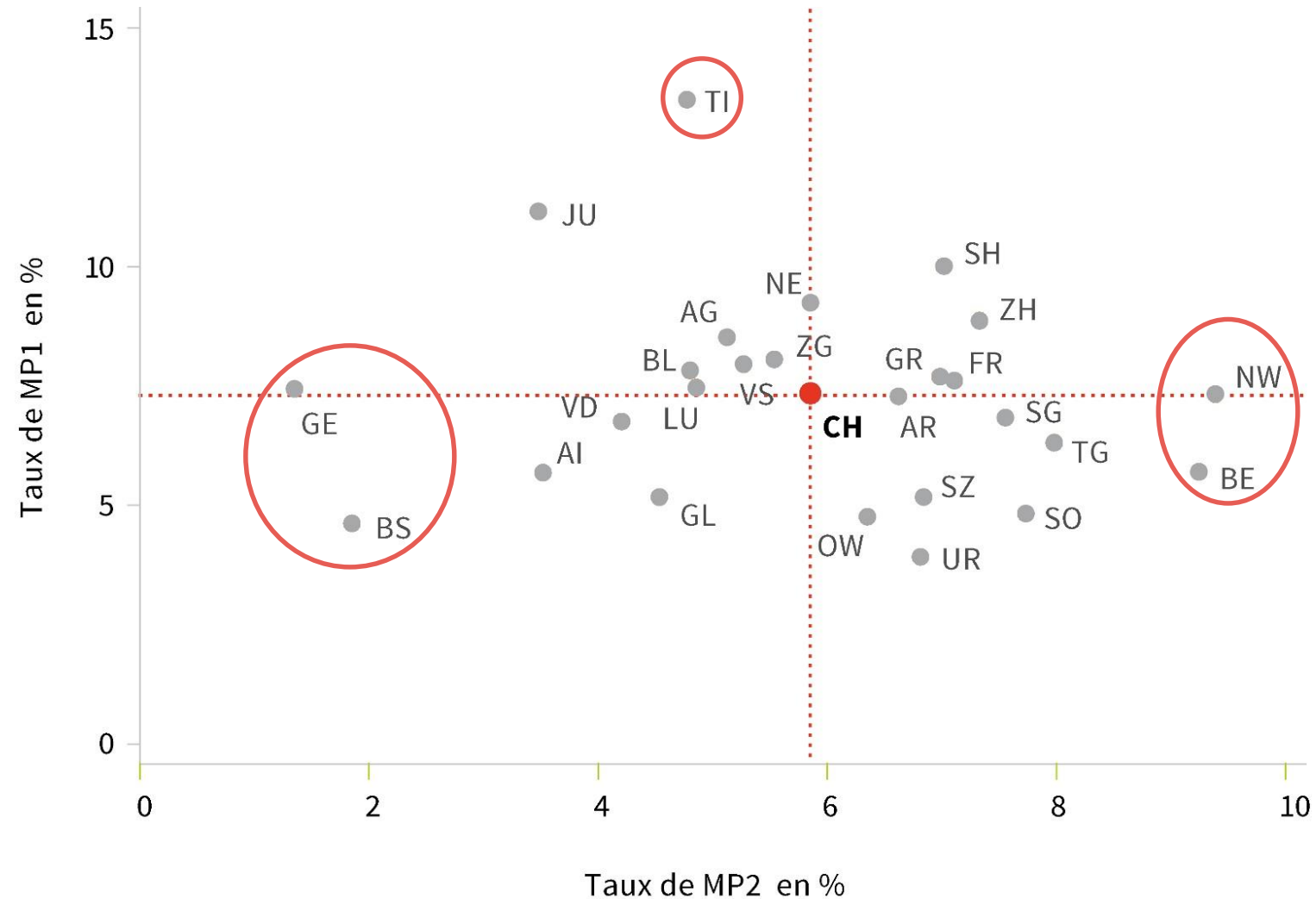
Pas de concurrence entre la MP et la maturité gymnasiale

- Tendance à des taux de maturités gymnasiales inférieurs en Suisse alémanique
- Les taux de maturités gymnasiales supérieurs en Suisse romande et au Tessin ne s'inscrivent pas au détriment de la MP
- Cas spéciaux de Genève, de Bâle-Ville et du Tessin
- Absence de concurrence surprenante



Combinaisons variables entre MP1 et MP2

- Pas de modèle cantonal unique identifiable
- Nombreux cantons proches de la moyenne suisse
- Maximiser les taux de MP1 et de MP2 : un défi ?



Mise en œuvre des mesures de flexibilisation de la MP1 dans les cantons et les écoles

Que sont les principes directeurs ?

- Objectif de politique éducative : renforcement de la MP1 par une augmentation du taux
- Mesure prise par les partenaires de la formation: 4 principes directeurs pour flexibiliser la structure de la MP1

Principe directeur 2	1/3 de l'enseignement MP peut avoir lieu un an après l'obtention du CFC
Principe directeur 4	L'examen de MP peut avoir lieu un an avant l'examen de CFC
Principe directeur 5	La MP peut commencer en 2^e année de formation même pour les CFC en 3 ans
Principe directeur 6	Des examens partiels dans les branches sciences naturelles et sciences sociales sont possibles pendant la MP

→ Atténuation d'un distinguo net entre MP1 et MP2

→ Principe directeur 6 : optimisation dans l'organisation des branches spécifiques, mais pas de flexibilisation à proprement parler

Mise en œuvre sélective des principes directeurs selon les cantons et les orientations MP (état mars 2020)

Cantons	Principe directeur 2 : Examen MP au max. un an après CFC	Principe directeur 4 : Examen MP au max. un an avant CFC	Principe directeur 5 : Début MP en 2 ^e année aussi dans les CFC en 3 ans	Principe directeur 6 : Examens partiels en sciences naturelles et sciences sociales pendant la MP
AG				TASV, S2, NPA
BE				TASV, S2
BL		TASV		TASV
BS	TASV, Arts			TASV
GL				TASV, S2
GR	TASV, S2, Arts	TASV, Arts	S2	
LU	TASV, S2		S2	S2
NE	TASV (prof. spécif.)			
SG				TASV
SH	TASV	TASV		TASV
VD	TASV	TASV, Arts	TASV	
VS	TASV			
ZG				TASV
ZH	TASV, S2, NPA (prof. spécif.)			
Pas de flexibilisation : AR / FR / GE / JU / NW / SZ / SO / TG / TI / UR				

Modèles de formation flexibilisés dans les écoles de MP: motifs

- *Intérêt pour les associations professionnelles et les entreprises formatrices* : temps de présence supérieur des apprenti-e-s dans l'entreprise
- *Intérêt pour les apprenti-e-s* : allègement de la charge grâce à la dissociation entre CFC et MP
- Augmentation de l'attrait de la MP1, contribution à l'égalité des chances, atténuation des situations de surmenage (?)
- Pas d'objectifs pédagogiques et didactiques explicites

Potentiel de la flexibilisation pour augmenter les taux de MP1

... potentiel exploité

- Rapprochement avec des entreprises formatrices et des apprenti-e-s potentiels par une meilleure prise en compte de leurs intérêts
- Multiples modèles de formation flexibilisés pour l'orientation MP « TASV »
 - nombre élevé d'apprenti-e-s
 - taux de MP1 élevé
 - demande en personnel de degré tertiaire

Potentiel de la flexibilisation pour augmenter les taux de MP1

... potentiel peu exploité

- Très peu de flexibilité dans certaines orientations MP et professions
 - orientation Nature, paysage et alimentation affichant de manière générale de faibles taux de MP
 - professions avec taux de MP2 élevés
- Réflexions pédagogiques et didactiques relatives à l'organisation et à la structuration de l'enseignement ainsi qu'à l'encadrement et au soutien des apprenti-e-s

L'efficacité de la flexibilisation devrait être examinée

- Quels sont les effets des différents modèles de formation flexibilisés sur les entrées en haute école, la promotion des compétences et la transition vers le degré tertiaire ?
- La flexibilisation a-t-elle réellement un effet positif sur la hausse des taux de MP1, puisqu'elle augmente le nombre d'apprenant-e-s qui choisissent cette voie?
- Quel est l'impact des différents modèles de formation flexibilisés de la MP1 sur la disposition des entreprises à former des apprenti-e-s MP1 ?

Merci de votre attention!

Contact :

seraina.leumann@ehb.swiss

miriam.haenni@ehb.swiss

Informations complémentaires :

- Rapport de tendance Maturité professionnelle <https://www.iffp.swiss/obs/publications>
- Zoom sur les tendances « Pratiques en matière d'admission et flexibilisation de la maturité professionnelle » <https://www.iffp.swiss/obs/resultats-du-monitorage>